, Département du Doubs

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement de Pontarlier

Commune de

Villers sous Chalamont

Séance du : 14 avril 2009

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON 1 6 AVR. 2009

01.0 80000	10,000,000,000	
Nom	bre de Mem	bres
lérants au		cuti onl-pris
	En exercica:	partsi la

deliberation

10

L'an deux mille neuf et le quatorze avril

à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COURVOISIER Claude, Maire

Présents: Tous Sount

Absents:

Absents excusés: IT PIGEARD Farme Secrétaire de séance : 112 V. ELLE C. Courde

Date de la convocation 09/04/2009

11

11

Date d'affichage 09/06/2009

Objet Annulation DCM du 23.03.2009 Abattage des tilleuls mère église Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, que suites aux tensions régnant dans le village, il a décidé de suspendre la délibération du 23 mars dernier, dans laquelle le conseil municipal avait voté, à la majorité des voix, l'abattage des deux tilleuls au cimetière communal.

Il propose aux conseillers, dans un premier temps, d'annuler purement et simplement cette délibération.

Une nouvelle décision, pour le maintien ou l'abattage, pourra être reprise ultérieurement, en fonction des travaux que l'association « sauvons les tilleuls » s'engage à réaliser gratuitement, si ceux-ci sont en mesure d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Après en avoir délibéré les conseillers approuvent la proposition de Monsieur le Maire et décident d'annuler la délibération du 23 mars 2009 concernant l'abattage des tilleuls au cimetière communal.

Pour copie conforme, Le Maire



